

367 TUBELOCK C

ETANCHEITES FILETEES TUBES ET RACCORDS METALLIQUE



AVANTAGES

- Mono composant, propre, facile d'emploi et non toxique.
- Remplace les pâtes, les rubans et la filasse. Ne risque pas de colmater les filtres.
- Assure l'étanchéité des filetages métalliques de toute nature : laiton, acier brut ou traité, inox...
- Convient pour des raccords coniques et cylindriques jusqu'à 3 pouces.
- Protège contre la corrosion.
- Se démonte avec de l'outillage standard.
- Etanchéité immédiate à basse pression.
- Peut étancher jusqu'à 1200 bars après polymérisation complète du produit (bien appliqué) et sous réserve des performances des raccords.

DEFINITION

Adhésif anaérobie mono composant polyvalent pour l'étanchéité des bouchons, tubes et raccords filetés métalliques.

MODE D'EMPLOI

Prêt à l'emploi. Température d'application : +10 à +40°C.

Pour une utilisation à une température <10°C : utiliser notre ACTIVATEUR 3140.

Appliquer l'adhésif sur des surfaces propres et sèches (NETTOYANT 3141) de manière à combler totalement le jeu. La résine doit être déposée méticuleusement sur au moins 3 à 5 filets et sur la totalité de la circonférence.

Pour une polymérisation plus rapide sur inox et sur métaux traités :

l'utilisation de notre ACTIVATEUR 3140 est vivement conseillée.

L'application d'une précontrainte n'est pas obligatoire.

CARACTERISTIQUES

Aspect : pâte thixotrope
Couleur : jaune orangé qui peut brunir dans le temps
Température de fonctionnement en continu : -60 à +150°C (200°C en pointe)
Résistance mécanique sur acier M10 (NFT 76.124) : 10 à 20 N.m

CARACTERISTIQUES (SUITE)

Temps de prise à 20°C : < 5 min sur cuivre et ses alliages
2 à 10 min sur acier
< 30 min sur inox
Temps de prise à 40°C : < 2 min sur cuivre et ses alliages
1 à 5 minutes sur acier
< 10 minutes sur inox
Jeu maximum d'utilisation : 0,4 mm
Viscosité : 4000 à 6000 mPa.s

DOMAINE D'APPLICATIONS

Etanchéité eau chaude et froide, solvants, huiles, fluides frigorifiques, essences...

Etanchéité pour l'air comprimé et les gaz. Chauffages, sanitaires, climatisation, hydraulique, pneumatique, automobile...

Etanchéité et collage de carters, brides, plans de joints... soumis à des vibrations.

N'est pas adapté pour des étanchéités glycol et eau glycolée (panneaux solaires).

EMBALLAGE

Tube 200 ml	Réf.1367 T4	x2
Tube 50 ml	Réf. 1367 T2	x6
Accordéon 50 ml	Réf. 1367 F7	x6

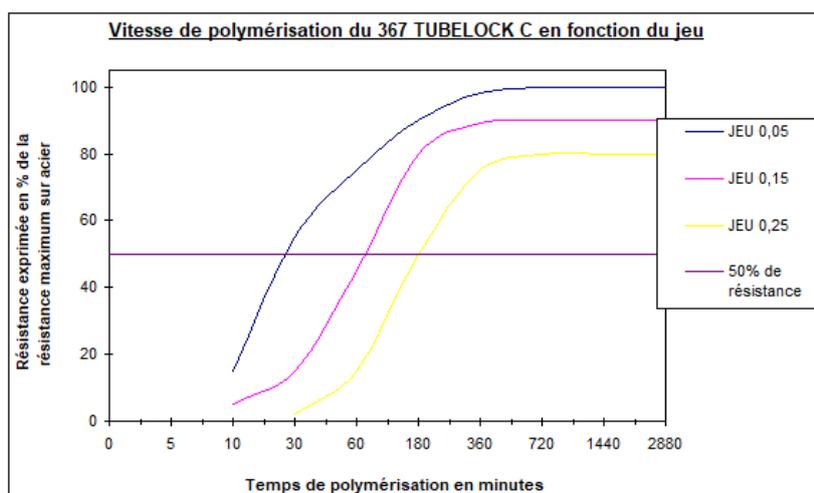
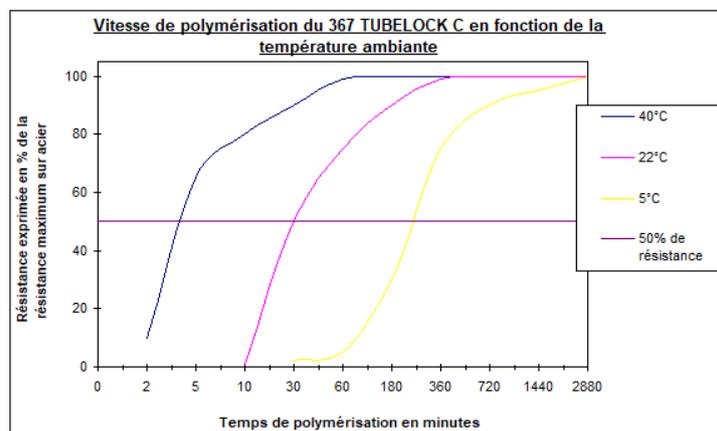
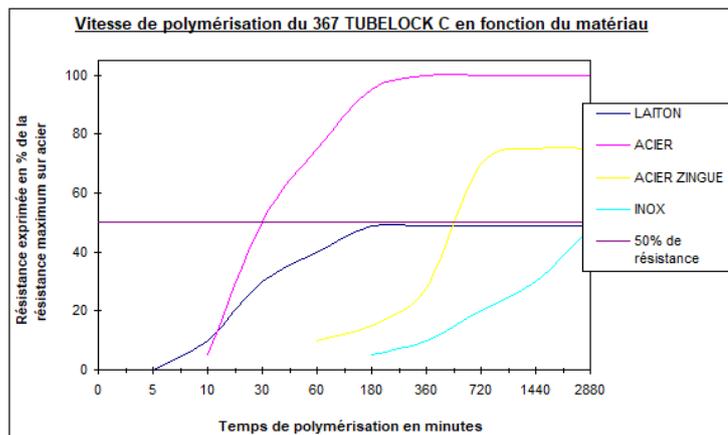
Existe en version « ALIMENTAIRE » - 366 TUBELOCK AL



FT367 / Indice 10 – 18/03/2021

367 TUBELOCK C

ETANCHEITES FILETEES TUBES ET RACCORDS METALLIQUE



dimensions pouce	dimensions approx mm	Quantité en g utilisée/raccord	Nbre raccords traités avec un flacon 50 ml
1/4	13	0,15	380
3/8	17	0,30	190
1/2	21	0,40	143
3/4	27	0,50	114
1	34	0,90	63
1 1/4	42	2,00	29
2 1/2	76	3,50	16
boulon	M10	0,15	380

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : TUBELOCK C

Code du produit : 367

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésif d'étanchéité

Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ORAPI.

Adresse : PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN - 225 ALLEE DES CEDRES.01150.SAINT-VULBAS.FRANCE.

Téléphone : 33-(0)4-74-40-20-20. Fax : 33-(0)4-74-40-20-21.

fds@orapi.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33-(0)1-45-42-59-59.

Société/Organisme : INRS .

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 212-782-2 METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE

EC 204-055-3 2'-PHENYLACETOHYDRAZIDE

EC 810-703-1 ACIDE 2-PROPÈNOÏQUE, MÉTHYL-2, ESTER D'HYDROXY-2 ÉTHYLE, PRODUITS DE RÉACTION AVEC DE L'OXYDE DE PHOSPHORE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P280 Porter des gants de protection.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

TUBELOCK C - 367

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Date : 14/06/2018 Page 2/9

Version : N°1 (14/06/2018)

Révision : N°5 (14/06/2018)

ORAPI

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.2. Mélanges
Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 868-77-9 EC: 212-782-2 REACH: 01-2119490169-29 METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 \leq x % < 10
CAS: 80-15-9 EC: 201-254-7 REACH: 01-2119475796-19 HYDROPEROXYDE DE ALPHA,ALPHA-DIMETHYLBENZYLE	GHS06, GHS05, GHS09, GHS08, GHS02 Dgr Self-react. E, H242 Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411		0 \leq x % < 2.5
CAS: 115-86-6 EC: 204-112-2 TRIPHENYL PHOSPHATE	GHS09 Wng Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 \leq x % < 2.5
CAS: 114-83-0 EC: 204-055-3 2'-PHENYLACETOHYDRAZIDE	GHS06 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335		0 \leq x % < 2.5
CAS: 1187441-10-6 EC: 810-703-1 REACH: 01-2120140608-57 ACIDE 2-PROPÈNOÏQUE, MÉTHYL-2, ESTER D'HYDROXY-2 ÉTHYLE, PRODUITS DE RÉACTION AVEC DE L'OXYDE DE PHOSPHORE	GHS05, GHS07 Dgr Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318		0 \leq x % < 2.5

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours
En cas d'inhalation :

Amener la personne à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

ORAPI**En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Consulter un médecin en cas d'irritation.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.
 Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
 Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker à l'abri de la chaleur, des intempéries, de l'humidité et du gel.
 Conserver le récipient bien fermé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
115-86-6	-	3	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE (CAS: 868-77-9)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 1.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme
 4.9 mg de substance/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Consommateurs

Ingestion
 Effets systémiques à long terme
 0.83 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 0.83 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme

DNEL : 2.9 mg de substance/m3

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire avec filtre A.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : Non précisé.

Hydrosolubilité : Insoluble.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- l'accumulation de charges électrostatiques
- le gel
- l'échauffement
- points d'ignition

Le produit polymérise en absence d'oxygène.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants
- acides
- bases
- agents réducteurs
- peroxydes
- initiateurs radicalaires

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :**

2'-PHENYLACETOHYDRAZIDE (CAS: 114-83-0)

Par voie orale : DL50 = 270 mg/kg
Espèce : Souris

74-40-20-20.

HYDROPEROXYDE DE ALPHA,ALPHA-DIMETHYLBENZYLE (CAS: 80-15-9)

Par voie orale : DL50 = 382 mg/kg
Espèce : Rat

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****12.1.1. Substances**

TRIPHENYL PHOSPHATE (CAS: 115-86-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.28 mg/l
Durée d'exposition : 96 h

TUBELOCK C - 367

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Date : 14/06/2018 Page 7/9

Version : N°1 (14/06/2018)

Révision : N°5 (14/06/2018)

ORAPI	NOEC = 0.04 mg/l
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 0.86 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues :	CEr50 = 0.6 mg/l Durée d'exposition : 96 h
HYDROPEROXYDE DE ALPHA,ALPHA-DIMETHYLBENZYLE (CAS: 80-15-9)	
Toxicité pour les poissons :	CL50 = 3.9 mg/l Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Substances**

TRIPHENYL PHOSPHATE (CAS: 115-86-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

HYDROPEROXYDE DE ALPHA,ALPHA-DIMETHYLBENZYLE (CAS: 80-15-9)

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.